

**AFRICAN UNION**  
**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**  
**UNIÃO AFRICANA**

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: [www.au.int](http://www.au.int)

**CONSEIL EXÉCUTIF**  
**Trente-quatrième session ordinaire**  
**7-8 février 2019**  
**Addis-Abeba(Éthiopie)**

**EX.CL/1105(XXXIV)**  
Original : français

**DECLARATION DE LA ONZIEME SESSION ORDINAIRE DU  
COMITE TECHNIQUE SPECIALISE SUR LA DEFENSE, LA SURETE  
ET LA SECURITE, 8-12 OCTOBRE 2018,  
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

AFRICAN UNION



UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321  
Email: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

**11<sup>ème</sup> RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ  
TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LA DÉFENSE,  
LA SÛRETÉ ET LA SÉCURITÉ (CTSDSS)**

**ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE  
12 OCTOBRE 2018**

## **DÉCLARATION**

## DÉCLARATION DE LA 11<sup>ÈME</sup> RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LA DÉFENSE, LA SÛRETÉ ET LA SÉCURITÉ (CTSDSS)

**ADDIS ABEBA, LE 12 OCTOBRE 2018**

1. Nous, membres du Comité technique spécialisé sur la défense, la sûreté et la sécurité (CTSDSS) de l'Union africaine (UA), avons tenu la 11<sup>ème</sup> réunion à Addis Abéba, en Éthiopie, et examiné les Conclusions des chefs d'État-major et des chefs des services de la sûreté et de la sécurité (CEM).
2. Notre réunion a été précédée de la 14<sup>ème</sup> réunion des chefs d'État-major et des chefs des services de la sûreté et de la sécurité tenue les 11 et 12 octobre 2018 et de la réunion des experts tenue du 8 au 11 octobre 2018.
3. Sur la base de nos délibérations, nous déclarons:
  - a. Adopter le projet de règlement intérieur amendé du CTSDSS;
  - b. Demander à tenir des consultations avec les CER/MR et les États membres sur le projet de Protocole d'accord sur le déploiement et l'emploi de la FAA et à soumettre le Protocole d'accord finalisé à la prochaine session du CTSDSS. A cet égard, la Commission doit fournir aux États membres, d'ici novembre 2018, des calendriers pour son achèvement;
  - c. Instruire la Commission d'assurer que le plan de travail quinquennal de Maputo (2016-2020) met l'accent sur le renforcement de la FAA;
  - d. Exhorter le CPS à accélérer ses efforts sur la voie à suivre en ce qui concerne l'harmonisation de la CARIC dans le Cadre de la FAA. En ce qui concerne l'harmonisation, la réunion a pris note de l'avis du Bureau du conseiller juridique de l'UA, ci-joint comme Annexe A;
  - e. Instruire la Commission de dissocier la question de l'harmonisation de la CARIC de celle de la coopération avec les coalitions ad hoc, qui doit être une question à part;
  - f. Encourager les États membres à examiner le projet de Stratégie de l'UA sur la gouvernance des frontières et à soumettre, dans un délai maximum de trois mois, des contributions écrites à la Commission, afin de lui permettre de soumettre, à nouveau, le document à la prochaine réunion du CTSDSS;
  - g. Prend note de la Déclaration sur le Programme frontières de l'UA et des mesures de sa consolidation;
  - h. Exhorter le CPS et le Comité d'État-major, à visiter la Base Logistique Continentale (BLC) et à donner des orientations stratégiques sur l'utilisation des équipements, y compris leur utilisation éventuelle par les OSP actuelles;

- i. Instruire la Commission de fournir au CPS des mises à jour régulières sur la BLC en ce qui concerne la maintenance et le stockage des équipements, le personnel et les futurs plans;
  - j. Exhorter les États membres à apporter un soutien supplémentaire à la BLC en ce qui concerne les installations de stockage, la maintenance des équipements et la dotation en personnel;
  - k. Exhorter les États membres de l'UA à continuer d'apporter toutes sortes de soutien aux OSP de l'UA;
  - l. Instruire la Commission de l'Union africaine de distribuer le projet de politique sur la conduite et la discipline pour les OSP, et celui de la politique sur la prévention et la réponse à l'exploitation et aux abus sexuels pour les OSP, à tous les états membres pour apporter leurs contributions, dans un délai d'un mois à compter de ce 11<sup>ème</sup> CTSDSS, et de soumettre, par la suite, les projets révisés au CPS, pour leur examen et adoption.
- 4.** Félicitons la République du Cameroun pour son engagement continu à opérationnaliser la BLC, et pour son offre de détacher deux (02) officiers supérieurs à la BLC, en réponse à la note verbale de la Commission de l'Union africaine demandant aux États membres de déployer du personnel à la BLC, à leurs propres frais.
- 5.** Félicitons les Républiques de Zambie et du Zimbabwe d'avoir détaché, chacune, un officier à la BLC, ainsi que la République d'Afrique du Sud et la République de Kenya pour leur offre de faire de même, à leurs propres frais.
- 6.** Félicitons la République Algérienne Démocratique et Populaire pour son offre de détacher un officier, à ses propres frais, afin de soutenir la Commission dans le processus de création du Centre continental de coordination des mouvements (CCCM).
- 7.** Exprimons notre gratitude à la République du Rwanda pour sa contribution financière d'un million de dollars des Etats Unis pour la Force conjointe du G5 Sahel.
- 8.** Exprimons notre appréciation à la Commission pour son soutien continu à la Force conjointe du G5 Sahel.
- 9.** Exhortons les Etats membres à envisager de fournir des capacités additionnelles pour la Capacité de Déploiement Rapide de la FAA.
- 10.** Mettons l'accent sur l'importance des femmes dans les OSP, notamment en assurant une plus grande participation et un meilleur positionnement dans les postes de direction.
- 11.** Appelons les Etats membres à veiller à ce que la politique en matière de Conduite et de Discipline dans les OSP et le projet de politique sur la prévention et la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels dans les OSP, une fois adoptés, soient intégrés dans les législations nationales et les efforts de formation.

12. Demandons à la Commission de rendre disponible les documents de travail en temps utile dans les quatre langues de travail de l'UA.
13. Prenons note de la communication faite par le représentant de la République de Gambie, qui s'est félicitée de l'assistance technique que lui ont apportée les États membres de l'Union africaine et la Commission, en appui à la Réforme du secteur de la sécurité et de la justice transitionnelle dans le pays.
14. Félicitons la République Populaire de Chine et la République de Turquie pour les équipements fournis à l'UA, en particulier pour la BLC et les OSP.
15. Encourageons la Commission à continuer d'apporter des mises à jour et des rapports réguliers sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de nos décisions aux prochaines réunions du CTSDSS.
16. Exprimons notre gratitude à la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour son hospitalité.
17. Réitérons en outre le rôle du CTSDSS, conformément à la décision Assembly/AU/Dec.227 (XII) et aux dispositions de l'article 15 de l'Acte constitutif de l'UA (2000). A cet égard, nous soumettons la présente Déclaration au Conseil exécutif de l'UA pour transmission ultérieure à la 32<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence de l'Union, prévue de se tenir les 10 et 11 février 2019.

## ANNEXE A

En ce qui concerne la question de savoir si l'harmonisation des activités de la CARIC doit se faire "**avec**" ou "**dans**" le Cadre de la Force africaine en attente (FAA)?

1. Le représentant du Bureau du Conseiller juridique (OLC) a formulé les remarques suivantes:
  - Il a indiqué que la décision de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement en janvier 2018 (Assembly/AU/Dec.695 (XXXI)) concernant l'harmonisation de la CARIC par rapport au Cadre de la FAA a utilisé le terme «**avec**». Cependant, en juillet 2018, la décision de la Conférence (Assembly/AU/Dec.695 (XXXI)) sur la question de l'harmonisation de la CARIC a utilisé le terme "**dans**".
  - Sur la base de l'ordre chronologique des deux décisions, le représentant du Bureau du Conseiller juridique a interprété que l'organe politique avait implicitement modifié son ancienne décision et avait utilisé le terme "**dans**" au lieu de "**avec**". Dans le même esprit, le représentant du Bureau du Conseiller juridique a attiré l'attention des experts que le CPS, qui est mandaté pour suivre des communications régulières sur l'harmonisation de la CARIC, a, dans son dernier communiqué, adopté lors de la 795<sup>ème</sup> réunion du 20 septembre 2018, utilisé le terme "**dans**".
  - Compte tenu de ce qui précède, le représentant du Bureau du Conseiller juridique a indiqué que la dernière décision de la Conférence adoptée en juillet 2018 avait préséance sur l'ancienne décision de janvier 2018 relative à l'harmonisation de la CARIC. Ainsi, l'harmonisation des activités de la CARIC doit être **dans** le Cadre de la FAA, tel que stipulé dans la dernière décision de la Conférence.

2019-02-07

# Declaration of the 11th ordinary session of the STC on defense, safety and security, 8-12 October 2018, Addis Ababa, Ethiopia

Africa Union

African Union

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/6593>

*Downloaded from African Union Common Repository*